



QUAND VOUS ARRIVEZ À L'HÔPITAL

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

Vous devez remplir les papiers :

- Pour que l'hôpital sache qui vous êtes.
- Pour que les médecins puissent bien vous soigner.
- Pour que vos soins puissent être payés.



Vous ou un proche devez aller au bureau des **admissions**.

Le bureau des admissions se trouve en entrant dans l'hôpital à droite, accès 1.

Vous devez le faire le plus tôt possible.

Un enfant ou un adolescent doit obligatoirement venir avec :

- Son papa,
- Sa maman,
- Son tuteur,
- Ou une personne avec une autorisation.

Vous pouvez aussi faire les papiers sur internet.

Après votre rendez-vous, vous recevrez un message sur :

- Votre portable
- Ou un email.

Si votre dossier n'est pas complet, vous pouvez le compléter sur internet. Cela vous fait gagner du temps.

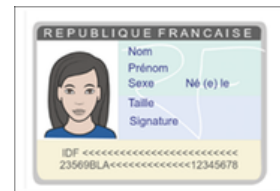
Pour compléter votre dossier, allez sur : **mon.aphp.fr**





Les papiers à apporter :

- Le nom de votre **médecin** traitant.
- Une **carte d'identité** ou une carte de séjour.
- Une **carte Vitale** ou une attestation papier.
- Un papier d'**Aide médicale d'état** ou de **mutuelle**.
- Une facture récente de votre maison.
- Si vous êtes enceinte, apportez votre suivi de grossesse.



Si vous êtes étranger.

Si vous vivez en France depuis plus de 3 mois :

- Vous pouvez demander une inscription à la sécurité sociale,

Ou

- Vous pouvez demander l'aide médicale d'État (AME) si vous êtes sans papiers.

Pour payer :

L'hôpital n'est pas gratuit. Vous devez payer la partie que la sécurité sociale ou la mutuelle ne paye pas.

Si vous n'êtes pas assuré, vous devez payer tout avant d'être hospitalisé.

Si vous travaillez :

Prévenez le responsable de votre travail avant votre hospitalisation. Après 24 heures à l'hôpital, demandez une preuve de votre passage à l'hôpital au bureau des admissions.

Règles à respecter à l'hôpital : pour le calme et la sécurité, il y a des règles. Il faut respecter :

- L'hygiène,
- La propreté,
- Les autres patients,
- Le personnel,
- Ne pas faire trop de bruit avec le téléphone ou la musique.



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.



ASSISTANTE SOCIALE

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

L'assistante sociale à l'hôpital.

Une assistante sociale travaille dans le service où vous êtes soigné. Elle est là pour vous aider si vous avez des difficultés.



Elle peut vous aider pour :

- L'assurance maladie
- La **mutuelle**
- L'aide médicale
- Les aides sociales

Elle peut aussi vous conseiller par rapport à votre maladie :

- Si vous avez des problèmes à cause de votre santé.
- Si vous avez besoin d'aide pour faire des démarches.

Quand vous sortez de l'hôpital :

L'assistante sociale peut vous aider à organiser votre retour à la maison.

Par exemple l'assistante sociale peut vous trouver :

- Une aide-ménagère,
- Une auxiliaire de vie,
- Des repas livrés à la maison.





L'assistante sociale peut faire les démarches avec vous.

Si vous allez :

- Dans un centre de rééducation.
- Dans une maison de retraite.
- Dans un autre établissement spécialisé.

L'assistante sociale peut aussi parler avec :

- D'autres hôpitaux.
- D'autres professionnels de santé.

Pour la rencontrer :

Vous pouvez demander à l'équipe soignante de votre service.

Pour téléphoner à la secrétaire du service social :

 01 47 60 63 46.



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.



DES PERSONNES SONT À VOTRE ÉCOUTE

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

Vous pouvez rencontrer :

La chargée des relations usagers.

Les usagers sont les patients. La chargée est présente pour :

- Répondre à vos questions,
- Faciliter vos démarches.

Elle peut aussi vous écouter **en cas de plainte**. Elle est joignable au ☎ : 01 47 60 60 08.

@ : usagers.lmr@aphp.fr

Les représentants des usagers sont là pour vous aider.

Les représentants des usagers sont :

- Des patients,
- Des bénévoles,
- Des personnes qui ne travaillent pas à l'hôpital.



Ils sont à **votre écoute**.

Vous pouvez leur parler si vous avez des questions ou des problèmes.





Si vous avez un problème.

Vous pouvez parler avec une personne qui aide à trouver des solutions. Cette personne s'appelle un médiateur.

Cette personne peut être :

- Un médiateur médical donc un médecin.
- Un médiateur non médical donc un soignant.

Vous pouvez venir avec **quelqu'un pour vous aider**.
Vous pouvez venir avec un représentant des usagers.

Les médiateurs sont joignables :

Dr HAGUENAUER : 01 47 60 69 40

Pr BASMACI : 01 47 60 63 58

Mme BOURDIN : 01 47 60 68 63

M. POURRUCH : 01 47 60 68 24

Si votre problème concerne une facture.

Vous pouvez parler avec le service facturation.

Il est joignable au 01 47 60 36 36 ou 01 47 60 62 26 ou
par mail : gap.lmr@aphp.fr

Nous allons donner vos remarques à la **Commission des usagers**.

La Commission des usagers, c'est un groupe de personnes dans l'hôpital. La Commission aide les patients à faire **respecter leurs droits**. La Commission travaille pour que les patients soient **bien soignés**. Les représentants des usagers participent à cette commission.



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.



DEMANDER VOTRE DOSSIER MÉDICAL

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

Un **dossier médical** c'est un document où il y a toutes les informations sur votre santé.

Vous pouvez voir les informations qui sont dans votre dossier.

Pour recevoir les informations, il faut nous **envoyer un formulaire**.

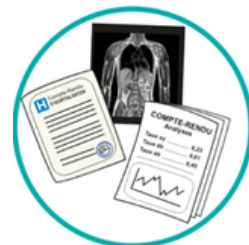
Vous pouvez envoyer le formulaire à la **chargée des relations usagers de l'hôpital** :

✉ **Par courrier :**

Marie NOBILI
Chargée des Relations avec les Usagers
Hôpital Louis-Mourier
178 rue des Renouillers
92700 COLOMBES

@ **Par mail** : usagers.lmr@aphp.fr

Pour faire votre demande vous devez remplir le formulaire ci-dessous.



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.



Je m'appelle : Je suis né : / /

 J'habite :

@ Mon Email :

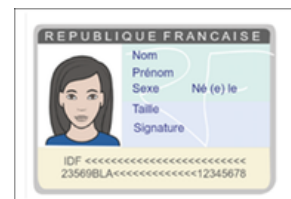
 Mon numéro de téléphone :

Le service de consultation ou d'hospitalisation :

Cochez la bonne case :

☐ Je suis le patient.

Je dois mettre la copie de ma pièce d'identité.



☐ Je suis le parent d'un enfant mineur.

Je dois mettre la copie du livret de famille et de ma pièce d'identité.

Je coche les documents que je veux voir :

☐ Compte-rendu d'hospitalisation

☐ Compte-rendu opératoire

☐ Autres documents :

☐ Tout le dossier médical

Je coche le lieu où je veux recevoir les documents :

☐ A l'hôpital 

☐ A l'hôpital avec un médecin  + 

OU

☐ Chez moi 

OU

☐ Mon médecin traitant 

Nom de mon médecin :

Son adresse :

Nom et Prénom : Date :

Signature :





LA RELIGION À L'HÔPITAL

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

Vous pouvez pratiquer votre religion à l'hôpital.

La pratique de votre religion **ne doit pas déranger les autres.**

L'hôpital est un lieu sans religion mais il accepte la religion de tous.

Le représentant de votre religion peut venir voir :

- Votre famille
- Ou vous.

Le représentant de votre religion peut passer dans votre chambre sur demande.

Le représentant de votre religion peut organiser une cérémonie sur demande.

Pour voir un représentant de votre religion, vous pouvez :

- Téléphoner
- Aller au bureau des représentants religieux de l'hôpital

Les numéros :

Culte catholique ☎ 06 15 04 62 00

Culte protestant ☎ 06 77 77 92 89

Culte israélite ☎ 06 51 64 10 46

Culte musulman ☎ 07 69 35 75 79

Culte orthodoxe ☎ 06 19 15 99 30

Si besoin, vous pouvez contacter la **chargée des usagers et religions** au ☎ **01 47 60 60 08.**

Vous pouvez vous recueillir à l'Oratoire qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment des Renouillers.

Il se situe dans le service de soins Médicaux et de Réadaptation.

Il reste toujours ouvert.

Vous pouvez participer à la messe catholique à l'Oratoire.

Le samedi à 10 : 30



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.



LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

Vous êtes patients ou accompagnants :

Des représentants des **usagers** sont là pour vous aider.
Les **usagers** sont les patients et les accompagnants.

Les représentants des usagers viennent d'une association.
Les représentants des usagers travaillent en dehors de l'hôpital.

Les représentants des usagers :

- sont choisis pour représenter les usagers.
- parlent pour les usagers dans les réunions de l'hôpital.

Les représentants des usagers travaillent pour :

- faire respecter les droits des usagers.
- améliorer la qualité de l'accompagnement des patients à l'hôpital.

Vous pouvez **contacter** directement les **représentants des usagers** :
representantsusagers.lmr@aphp.fr



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.



VOTRE SORTIE DE L'HÔPITAL

DOCUMENT EN FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

Lorsque vous sortez, le médecin signe un **document**.

Apportez ce document au bureau des admissions.

Vous devez **remplir un dossier pour payer les frais**.

Si vous travaillez :

Demandez les papiers que vous devez donner à votre travail.

Vous voulez récupérer vos objets de valeur.

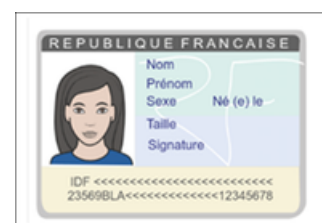
Au bureau du coffre-fort de l'hôpital :

Vous devez donner votre carte d'identité pour récupérer vos affaires.

Un proche peut venir à votre place.

Il doit avoir :

- Sa carte d'identité.
- Votre carte d'identité.
- Une autorisation.



Paiement de vos soins

Si vous avez une mutuelle :

Elle peut payer une partie de vos soins.



Si vous n'avez pas de mutuelle :

Vous devez payer une partie de vos soins vous-même.

Si vous n'avez pas d'aide :

Vous devez tout payer.

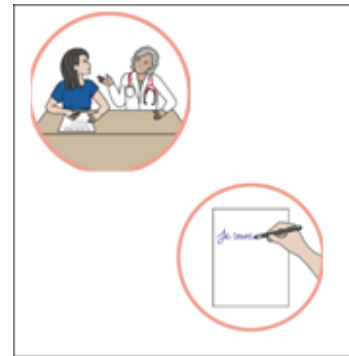




Sortir contre l'avis du médecin

Si vous voulez sortir contre l'avis du médecin vous devez signer un papier.

Si vous êtes mineur,
un adulte doit être avec vous.
L'adulte doit avoir sa pièce d'identité.



Soins après votre sortie

Vous pouvez recevoir des soins à la maison.
Le médecin vous donne une **ordonnance**.
Une **ordonnance** c'est un papier avec vos traitements.
Vous pouvez demander des explications claires
sur les soins à faire à la maison.

Vous pouvez vous organiser avec votre famille ou vos proches
pour le matériel ou les médicaments.

Transport pour rentrer à la maison

Si vous avez besoin d'un transport médical,
le médecin peut faire un papier pour :

- Une ambulance,
- Une voiture,
- Ou un taxi.



Si vous avez une aide pour payer,
vous ne payez qu'une partie.

Si vous n'avez pas d'aide,
vous payez tout.

Suivi des soins

Votre médecin traitant recevra un résumé de votre hospitalisation.

Si vous avez besoin de soins dans un autre établissement, vous pouvez
contactez l'assistante sociale pour vous aider.

Son numéro est ☎ 01 47 60 63 46.





Retour à la maison

Vous recevrez une lettre de sortie pour votre médecin traitant.

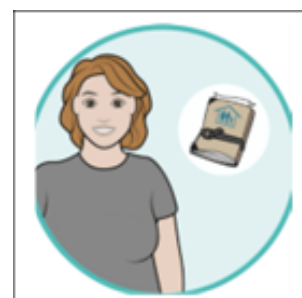
Vous pouvez appeler l'hôpital pour demander des explications sur vos traitements.

Vous pouvez demander de l'aide pour les médicaments et les soins à faire chez vous.

Aide de l'assistante sociale.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide, vous pouvez parler avec une assistante sociale de l'hôpital.

Elle peut vous aider à organiser votre sortie.



Document relu par les travailleurs de l'atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.